

## Le club développement durable des établissements et entreprises publics

**Créé en octobre 2006, le club développement durable des établissements et entreprises publics (CDDEP) regroupe en avril 2011 plus d'une soixantaine d'adhérents qui représente environ 1,2 millions de salariés dans le but de favoriser la réflexion stratégique et la mise en œuvre du développement durable dans les organismes publics. Son action s'inscrit dans les engagements du Grenelle de l'environnement et de la stratégie nationale de développement durable adoptée le 27 juillet 2010. Présidé par Michèle Pappalardo, Déléguée interministérielle et Commissaire générale au développement durable du ministère, et animé par la Délégation au développement durable, il contribue à faire du développement durable l'objectif partagé et structurant des stratégies, politiques et actions des organismes publics.**

**Le 8 avril 2011, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, a présidé la cérémonie de signature de la Charte développement durable en saluant l'adhésion des 21 nouveaux membres qui ont rejoint récemment le Club.**

### Une initiative pionnière

Moteur pour favoriser l'échange et la recherche créative des meilleures approches, ce club est la première structure de coordination pour le développement durable dans le secteur public. Il a pour ambition de donner « envie de faire » et d'accélérer les démarches, par le partage de bonnes pratiques entre des organismes très divers en taille comme en missions (cf. liste des membres p. 4). Ses adhérents appartiennent à des secteurs très variés :

- la mobilité et les transports ;
- le bâtiment et la ville ;
- la gestion des territoires ;
- la santé et l'environnement ;
- la culture et le social ;
- la finance ;
- la recherche et les grandes écoles...

### L'objectif du club : la mise en œuvre de stratégies de développement durable par les organismes publics

En s'appuyant sur les méthodologies existantes illustrées par les opérations exemplaires menées par certains établissements ou entreprises, le club anime la réflexion sur des sujets tels que :

- l'identification et la hiérarchisation des enjeux de développement durable pour chacun des organismes ;
- la définition des programmes d'action et le déploiement de la stratégie de développement durable notamment sur le plan managérial ;
- la mise en place de procédures de suivi, d'évaluation et de reporting.



Première signature en 2008 de la charte développement durable en présence de Michèle Pappalardo, Commissaire générale au développement durable, Déléguée interministérielle au développement durable.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Une Charte d'engagement : une démarche volontaire

Fruit des travaux du club et rédigée collégalement, la Charte Développement durable des établissements et entreprises publics est l'expression d'une démarche volontaire de progrès. Elle incite les organismes publics à transposer la Stratégie Nationale de Développement Durable dans leur propre stratégie.

Les signataires s'engagent à entreprendre ou à poursuivre une démarche d'intégration du développement durable dans leur projet d'établissement, dans leurs pratiques de fonctionnement et dans leurs relations tant avec leurs partenaires qu'avec les autres acteurs des territoires sur lesquels ils sont implantés (engagements de diffusion, de suivi et de transparence).

### Les travaux du club

Le club poursuit ses activités en faveur de l'appropriation des concepts de développement durable et accueille experts et associations pour des échanges et des débats tout au long de l'année.

Les travaux du club se veulent opérationnels. La diversité des objectifs des membres du club a conduit à mettre en place des groupes de travail destinés à répondre aux préoccupations spécifiques partagées.

Ces travaux comprennent :

#### ♦ Les Séances plénières

Tous les 2 à 3 mois dans un des établissements membres du réseau, les séances plénières sont l'occasion de présenter la stratégie de développement durable de l'établissement hôte, de faire se rencontrer des experts sur des sujets qui seront traités en groupe de travail si besoin, de diffuser les informations et de débattre entre les membres autour des actualités du développement durable.

#### ♦ Les Rencontres de Partage avec les Pairs

C'est un exercice qui permet à un établissement, sous l'œil critique et bienveillant de trois autres membres du club, de diagnostiquer les forces et les faiblesses de sa stratégie de développement durable et d'identifier des axes de progrès et des bonnes pratiques mutualisables mais également des difficultés et les moyens d'y remédier. 24 établissements publics ont déjà participé à ces rencontres de partage.

#### ♦ Les différents groupes de travail

- « *Pilotine* » : ce groupe de travail, co-animé par la Délégation au développement durable et le contrôle général économique et financier du ministère du

# Charte développement durable des établissements publics et entreprises publiques


  


---

## Les engagements

L'organisme signataire s'engage à :

1) **mener une réflexion stratégique** de développement durable permettant d'identifier ses propres enjeux, de les partager et de définir ses objectifs dans le champ de ses compétences spécifiques ;

2) **traduire cette réflexion dans sa politique, ses projets, son management** et sa façon de rendre compte, en impliquant le personnel et les différentes parties prenantes et intéressées ;

1) **élaborer un document stratégique** de développement durable, reprenant ces engagements et diffusé largement à l'interne comme à l'externe ; et **rendre compte** des conséquences sociales et environnementales de ses activités dans son rapport annuel conformément au texte de la loi NRE ;

2) **élaborer et piloter**, dans le cadre de son document stratégique, **un plan d'actions** permettant d'intégrer les principes de gouvernance et de mise en œuvre définis.





## Quatre ans après sa création, le Club confirme l'engagement des organismes publics sur la voie du développement durable

La responsabilité sociétale de l'entreprise ou de l'organisation (**RSE ou RSO**) est la prise en compte volontaire par cette entreprise ou cette organisation des préoccupations sociales et environnementales liées à ses activités et à ses relations avec ses parties prenantes. Elle permet notamment de développer de nouvelles valeurs, de créer de la richesse et de mieux intégrer les populations.

La diffusion des concepts et méthodes de responsabilité sociétale des organismes publics (RSOP) porte ses fruits au sein du Club :

Budget, développe un référentiel méthodologique simplifié et adapté au secteur public pour aider les membres à intégrer le développement durable dans leurs politiques et à mesurer leurs performances en la matière.

- « **Optimist** » : ce groupe de travail, animé par l'union nationale des caisses de sécurité sociale, œuvre à la réalisation d'un guide méthodologique du volet social du développement durable dans le fonctionnement interne des établissements publics.

- « **Ecoresponsabilité** » : ce groupe, animé par la Délégation au développement durable, aborde des problématiques opérationnelles grâce à la participation d'experts et à la présentation d'actions exemplaires de certains membres du club. Les travaux de ce groupe se font en cohérence avec les indicateurs de performance nationaux définis par la stratégie nationale de développement durable et la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat (avec l'outil de suivi de l'ADEME intitulé «le tableau de bord des administrations écoresponsables»).

- « **Gouvernance** » : ce groupe de travail, animé par l'Ineris, se penche sur les modes de gouvernance des établissements publics pour en définir le champ d'action, bâtir des méthodologies et créer des outils, notamment en terme d'indicateurs d'évaluation.

- « **Biodiversité** » : ce groupe de travail animé par l'INRA a pour objet de définir comment intégrer la biodiversité dans la stratégie de développement durable de l'organisme

### ♦ Les Formations

Ensemble, les membres du club bénéficient de sessions spécifiques de formation de l'institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), centre de formation du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État. Ces formations portent sur les thématiques du développement durable et de l'écoresponsabilité : Bilan Carbone, Achats publics responsables, Energie, Eco-communication...

♦ tous les organismes engagés dans cette démarche ont aujourd'hui identifié et élaboré un plan d'action répondant aux exigences du « **Plan Administration exemplaire** » (cf. circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat et de ses établissements publics).

♦ 35% des établissements se sont déjà approprié l'ensemble de la démarche et ont su la mettre en oeuvre à partir de la prise en compte de leurs propres enjeux sociaux et environnementaux, allant jusqu'à la publication d'un **rapport de développement durable**.

♦ 100% des membres ont exprimé le souhait de poursuivre les travaux du club notamment autour des attentes exprimées suivantes :

- la mise en place de nouveaux groupes de travail (sur la gouvernance / l'identification des parties prenantes / le volet économique de la RSE...);
- la poursuite de la capitalisation et diffusion des connaissances (enrichissement du site internet, rencontres d'experts, formations...);
- les échanges de bonnes pratiques;
- une réflexion sur des modalités de reconnaissance RSO pour les établissements et entreprises publiques.

Ces travaux du club s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 et des lois dites « Grenelle 1 » du 3 août 2009 et « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010.

### Reporting des organismes publics

L'article 225 de la loi du 12 juillet 2010 prévoit une obligation de reporting pour les entreprises et organismes publics dont le total de bilan ou le chiffre d'affaires et le nombre de salariés excèdent certains seuils.

L'organisme concerné doit communiquer des informations en matière sociale et environnementale dans le rapport du Conseil d'administration. Ces informations extra financières doivent faire l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant.

Les seuils et des modalités sont fixés par décret en Conseil d'Etat.



Le club connaît une notoriété croissante qui a conduit à le rejoindre 61 établissements et entreprises publics ce qui représente plus de 1,2 millions de personnes sur les 2,5 millions employées par les organismes publics.

Parmi les nouveaux arrivants de 2010 : Pôle Emploi, La Cité des Sciences et de l'Industrie, la Banque de France, l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé médico-sociaux, le musée du Louvre et le musée du quai Branly.

### Les Membres du club – Mars 2011

- Agence des aires marines protégées (AAMP)
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- Agence de l'eau Seine Normandie (AESN)
- Agence française de développement (AFD)
- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
- Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP)
- Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)
- Banque de France
- Bergerie Nationale
- Bibliothèque nationale de France (BnF)
- Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)
- Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Etienne/Montbrison
- Caisse des dépôts et consignations (CDC)
- Chambre des métiers de Meurthe et Moselle
- Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)
- Centre national d'innovation pour le développement durable et l'environnement dans les petites entreprises (CNIDEP)
- Centre des monuments nationaux (CMN)
- CHU de Brest
- Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région Ile de France (CIGPC)
- Cité internationale universitaire de Paris (CIUP)
- Conférence des grandes écoles (CGE)
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- CNRS
- Etablissement Français du Sang (EFS)
- Ecole des mines de St Etienne (EMSE)
- Etablissement national des invalides de la marine (ENIM)
- Ecole nationale supérieure des mines de Paris (ENSMP)
- EPA Seine Arche
- EPA Sénart
- Etablissement public foncier d'Ile de France (EPFIF)
- Etablissement public du Musée et du domaine national de Versailles
- EPD ClairVivre
- Française des jeux (FdJ)
- France Télévisions
- Groupe La Poste
- Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)
- Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
- Institut français des sciences et technologies des transports et de l'aménagement des réseaux (IFSTTAR)
- Institut géographique national (IGN)
- Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)
- Institut national de la recherche agronomique (INRA)
- Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)
- Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
- Institut de recherche pour le développement (IRD)
- Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)
- Le grand port maritime de Nantes - St Nazaire
- Musée du Louvre
- Musée du quai Branly
- Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
- Office national des forêts (ONF)
- Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC)
- Pôle emploi
- Régie autonome des transports parisiens (RATP)
- Réseau ferré de France (RFF)
- Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)
- Société nationale des chemins de fer français (SNCF)
- Union des caisses nationales de sécurité sociale (UCANSS)
- Union des groupements d'achats publics (UGAP)
- Université de Franche-Comté
- Universciences
- Voies navigables de France (VNF)

Le contrôle général économique et financier du ministère du Budget, dont les missions de contrôle s'exercent sur une grande partie des établissements publics, est depuis l'origine partie prenante à cette démarche en la personne de Dominique Viel, chef de la mission de contrôle « Écologie et développement durable », co-présidente et co-fondatrice du club.

L'animation du Club est confiée à la Délégation au développement durable (MEDDTL/CGDD) dirigée par Catherine Larrieu. Nicole Vernaz, chargée de mission au bureau de la Stratégie nationale de développement durable, est en charge de l'animation opérationnelle du Club.

#### Pour en savoir plus :

**Nicole Vernaz**

01.40.81.34.98

[nicole.vernaz@developpement-durable.gouv.fr](mailto:nicole.vernaz@developpement-durable.gouv.fr)

<http://cddep.developpement-durable.gouv.fr>

le  
point sur

**Commissariat général  
au développement  
durable**

**Délégation au  
développement durable**

3, place de Fontenoy  
75007 Paris  
Tel. : 01.40.81.21.22

**Directrice de la  
publication**  
Catherine Larrieu

**ISSN**  
2100-1634

**Dépôt légal**  
Avril 2011